



MAI 1938
MONTREAL, QUÉ

CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Cigarettes



GRADS

Un produit de la grande firme
canadienne et indépendante

L.-O. GROTHE, LIMITEE

EXPERIENCES D'EMPRUNTS

Comme exemple des multiples
façons dont la Banque peut aider
ses clients, nous extrayons le cas
suivant de nos livres.



Président et V.-P.

Deux des membres de
l'Exécutif de la Cie X. Y.,
Limitée, profondément
confiants dans l'avenir de
leur entreprise, désiraient
acquérir certains paquets
d'actions de celle-ci.
Moyennant les garanties
voulues, ils empruntèrent
pour cela à la Banque.
L'achat des titres leur

assura le contrôle de l'en-
treprise. Leur inlassable
énergie et leur sage admi-
nistration font progresser
la Compagnie d'une façon
qui laisse prévoir des pro-
fits considérables pour ces
deux administrateurs aux
larges vues.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

"banque qui accueille bien les petits déposants"



Service de banque moderne et expérimenté... fruit de
120 années de fructueuses opérations

C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

? UNE QUESTION
SEULEMENT

POURQUOI PAS,
DURANT TROIS MOIS, ESSAYER
D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT
DES AUTOS DANS LES
PRINCIPALES RUES, AUX HEURES
D'AFFLUENCE DE LA SOIRÉE?

DEFENSE DE
STATIONNER



Société d'Administration et de Fiducie

Fondée en 1902

Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles
Assurance contre le feu et le vol

VOÛTES DE SÛRETÉ

Siège Social : MONTRÉAL

Immeuble du Crédit Foncier Franco-Canadien

5 EST, RUE SAINT-JACQUES

AGENCES

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver

HON. E. L. PATENAULDE
Président

J. THEO. LECLERC
Directeur-Général

J. C. BROSSÉAU
Secrétaire

Traversez en Europe sur un paquebot **EMPRESS ou MONT**

vers les ports britanniques et français

● Votre traversée est plus agréable et plus intéressante sur un luxueux paquebot **Empress** ou un confortable **Mont**, car pour une distance de 1,000 milles, vous descendez le majestueux et pittoresque St-Laurent.

L'**Empress of Britain** et l'**Empress of Australia** partent de Québec (les trains se rendent jusqu'à l'embarcadère même), tandis que les paquebots **Mont** embarquent leurs passagers à Montréal et Québec. Ce sont les bateaux les plus gros et les plus rapides entre le Canada et les ports de Grande-Bretagne et de France. Classes cabine, touriste et troisième. Divers voyages à forfait à bon marché, à votre choix.

Exposition de l'Empire à Glasgow, de mai à octobre.



Tous renseignements de votre agence de voyages ou

Pacifique Canadien

Ayez toujours des chèques de Voyageurs des Messageries du Pacifique Canadien, ...ils sont négociables partout.



L'Interurbain active la vente!

L'Interurbain est si expéditif et si rapide — le tarif en est si raisonnable — que de plus en plus nombreux sont les hommes d'affaires qui s'en servent constamment.

Une communication téléphonique à travers le pays est aussi personnelle qu'une poignée de main échangée par dessus le bureau — et stimule efficacement la vente.

Servez-vous de l'Interurbain pour accroître vos affaires!



MAI 1938

SOMMAIRE

	Page
Courrier du mois	2
Évolution et non pas révolution	3
Le boulevard métropolitain	5
L'énigme de l'or	7
Le Bill No 31	11
Guides de touristes	13
20 mars 1938	17
Pour être raisonnable	19
Les comités	21
Une visite industrielle	22
Bonne entente - Bilinguisme	23

Le Bulletin de la Chambre de Commerce
du district de Montréal.

40ème ANNÉE 5ème NUMÉRO

Abonnement: \$3.00 par an.

PAULI GOULET

F.-J. VINCENT

L. J. FORGET & CIE

MEMBRES

Bourse de Montréal
Curb de Montréal
Canadian Commodity Exchange

Albert Thibault, Gérant. — Préposés à la clientèle:
François Bissillon, Harry Lawrence, Paul Provost,
Claude Sutton, Edouard Vadeboncoeur.

471, St-François-Xavier

MA. 8191

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament?

Si vous l'avez fait, quelque changement survenu dans votre situation ne rendrait-il pas une révision opportune?

Assurez-vous en temps utile que vos dispositions testamentaires sont les plus favorables possible à votre famille. Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous consulter sans prendre aucun engagement.

L'hon. J.-M. Wilson
Président

L'hon. D.-O. L'Espérance
Vice-président

Beaudry Leman
Vice-président

René Morin
Directeur général

**Trust Général
du Canada**

Montréal :
112,
rue St-Jacques

Québec :
71,
rue St-Pierre

**Courrier
du mois**

Important: Le Consul Général de Hollande, 1410, rue Stanley, Montréal, nous demande de prier nos membres de le consulter avant de passer des commandes à certains exportateurs hollandais de graines de fleur qui font actuellement de la publicité dans les journaux du Canada.

Providence, R.I.: Eagle Yarn Co., P.O. Box 319, désire entrer en communication avec des maisons de Montréal qui vendent des machines et des moteurs usagés.

Providence, R.I.: Dr. Edwin J. Saxl, Industrial Trust Building, confierait la représentation de sa maison à une firme de Montréal. Il s'agit d'appareils scientifiques de précision dont on se sert dans l'industrie du textile, du papier, du cuir, du caoutchouc, etc.

Luxembourg: La Banque Economist Trust, 12 rue de Vianden, importe du tungstène, de l'antimoine, du zinc, du plomb, du molybdène, du titane, etc., exporte des sables de grenat, des sables d'ilménite, des sables zircon, de la pechblende, etc.

Melbourne, Australie: H. G. Smith & Co., P.O. Box 565 D., une maison d'importation et d'exportation, désire communiquer avec des maisons du Canada.

Melfa, Va.: Mrs. A.-J. Hubbard, désire vendre des articles fabriqués au crochet.

Marbelton, Québec: M. A. Newkom, désire communiquer avec des maisons qui vendent des produits chimiques et des accessoires de laboratoire.

Sydney, Australie: O. C. Rhenden & Co. Hill St., Darlinghurst, cherche un représentant pour vendre des boutons et des garnitures pour la confection, vend aussi des couteaux à papier, des cuillers à souliers, des poignées, et autres objets en caséine.

New-York, N.Y.: Planet Export Co., 305 Broadway, confierait sa représentation à une maison de Montréal pour la vente de leurs graisses et huiles industrielles.

Sydney, N.S.: Maritime Sales Co., 142 Townsend, expédierait des fruits et des légumes à Montréal

Bridgeport, Conn.: Bridgeport Bargain House, 207 Middle St., vendrait des accessoires de plomberie usagés.

Lisbonne, Portugal: Alberto Soares Ribeiro, 100 Rua Aurea, cherche un représentant pour la vente de conserves de poisson.

Kamloops, B.C.: Mrs. J. R. D. White, P.O. Box 960, voudrait recevoir en consignation des chapeaux, des costumes et des robes.

Windsor, Ont.: Robert S. Gos, 1307 Wyandotte St. West, désire communiquer avec des exportateurs de bestiaux.

Alger, Algérie: Douredoure & Scorelle, 21 Boulevard Carnot, exporterait de l'huile d'olive comestible, de l'huile d'olive commerciale et de l'huile d'olive extraite au soufre.

Kyoto, Japon: Shimadzu Seisakusto Ltd. Karawamachi, Nyo, vendrait des modèles anatomiques dont on peut voir un catalogue au bureau du secrétariat.

Malaga, Espagne: The Andalusian Fruit Co. Ltd., Munoz Herrera, 11, exporterait des fruits secs.

Guayaquil, Equateur: Juan Furgala, P. O. Box 612, s'offre comme représentant de maisons canadiennes.

Budapest, Hongrie: Bikartordoeur Industriel, Postaflok 215, cherche quelqu'un à Montréal pour vendre des balais et des sacs à magasinier.

Amsterdam, Hollande: C. A. R. Schoffer, Hacquartstr. 6, offre ses services à une industrie canadienne qui voudrait établir une usine en Hollande.

Chelsea, Mass.: Sumner Wooll Stock Co., 84½ Summer Street, vendrait des linges de rebuts et des guenilles de laine.

Beyrouth, Syrie: Phillip G. Ghossn, P.O. Box 245, vendrait en Syrie pour le compte d'une compagnie canadienne, des réfrigérateurs électriques, des appareils de radio, des radio-phonos, et des moteurs électriques.

Mystic, Conn.: A. C. Roux, 4 Reynolds Hill, désire intéresser syndicat ou capitaliste à une fabrique de velours sise dans la province de Québec.

Stapleton, S.I., N.Y.: K & K Mica Insulation Co., 550 Bay St. désire vendre du mica.

Baguio, Philippines: B. B. S., Abonao St. 14A, représenterait des maisons canadiennes fabriquant des accessoires électriques.

Sturgeon Falls, N.B.: M. Hector Cousineau désire communiquer avec des marchands de bois de chauffage et de construction.

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES
en gros

5632, av. du Parc MONTREAL

CA. 5731



ÉVOLUTION et non pas RÉVOLUTION

Invité à prendre la parole, à l'issue du dîner, M. Beaudry Leman pose tout d'abord la question suivante:

"Sommes-nous les témoins d'une évolution du régime capitaliste, ou les acteurs plus ou moins conscients d'un drame révolutionnaire qui représenterait la fin d'une époque et le début d'une ère nouvelle? Les opinions à ce sujet sont partagées et c'est peut-être l'importance des bouleversements auxquels nous sommes mêlés qui nous donne l'impression d'être en présence d'une révolution économique. Je crois cependant qu'il s'agit plutôt d'une évolution qui nous paraît d'autant plus grande que nous la voyons de plus près, mais qui n'est pas d'une nature différente de celles qui l'ont précédée."

"Je vous dirai tout de suite, ajouta-t-il, ce qui me fait croire à une évolution plutôt qu'à une révolution: c'est que, dans tous les pays du monde, la nécessité du capital s'affirme. Que le régime politique s'appelle communisme, fascisme, nazisme, monarchisme ou républicanisme, dans la plupart des pays civilisés on cherche à multiplier les moyens de production, les instruments de travail, les méthodes propres à augmenter les rendements tout en diminuant l'effort, et l'on pratique ainsi le *capitalisme*: les mots changent, les réalités subsistent."

M. Leman rappelle ensuite que des changements très importants se sont produits, depuis le milieu du siècle dernier, dans le domaine économique, notamment la concentration des capitaux dans les grandes entreprises, le progrès du syndicalisme professionnel et ouvrier et le développement des moyens de transport.

M. Beaudry Leman, président de la Banque Canadienne Nationale, était lundi soir, 9 mai courant, l'hôte d'honneur de la Chambre de commerce du district de Montréal, à un dîner-causerie au Club St-Denis, qui réunissait un grand nombre de nos membres.

Après avoir déclaré que le libéralisme économique, comme beaucoup d'autres doctrines, était trop absolu, M. Leman fait remarquer qu'il n'a jamais fonctionné conformément à la théorie, puisque l'État intervient, depuis des siècles, dans les rapports entre les particuliers.

Nous sommes bien placés, au Canada, pour observer les expériences en cours aux États-Unis, en matière d'économie dirigée. L'expérience Roosevelt a donné des résultats partiels et temporaires, mais on constate aujourd'hui que tout est à recommencer. Des expériences de même nature avaient du reste été tentées déjà en Russie, en Italie et en Allemagne où, conformément à des doctrines très différentes et mêmes opposées en apparence, on a mis en œuvre les mêmes moyens d'action, qui aboutissent au même résultat; substituer à la discipline et à l'épargne individuelles et volontaires la discipline et l'épargne collectives et forcées, afin de procurer à la société les moyens de production nécessaires à la satisfaction de ses besoins.

L'affirmation gratuite que la pauvreté sévit au sein de l'abondance incline beaucoup de gens à chercher un remède aux maux de la société dans la manipulation de la monnaie et dans la multiplication des signes monétaires.

Il me semble, dit M. Leman, que c'est là faire fausse route, parce que "le pouvoir d'achat provient, non pas de la monnaie, mais de la production. L'argent est un instrument d'échange, c'est là du moins son rôle principal, et sa valeur se mesure à ce qu'il permet d'acheter. Multiplier les signes monétaires sans augmenter la production, sans accroître la masse des biens échangeables, est un leurre et une tromperie. L'expérience nous donne à ce sujet des enseignements concluants et répétés. Les assignats de la Révolution française, les greenbacks des États de l'Union américaine et les marks allemands devraient pourtant comporter des leçons assez claires pour décourager les initiateurs des "prosperity certificates" de l'Alberta. J'ai en portefeuille un billet de la Reichbank, la banque centrale d'Allemagne, émis en 1923 au montant de 100 milliards de marks. Ce billet, qui aurait représenté, en marks d'avant-guerre, presque tout l'or monnayé du monde, valait, à l'époque où l'un de mes amis qui voyageait en Allemagne se l'est procuré, environ cinquante cents et ce n'est plus aujourd'hui qu'une curiosité... et un exemple."

"Soit dit en passant, ajoute M. Leman, puisque nous touchons au Crédit social, il paraît extraordinaire

que cette doctrine n'ait pu trouver une terre fertile pour se développer que dans la province canadienne de l'Alberta. Pourquoi le parti travailliste anglais ne l'adopte-t-il pas? Ce parti politique n'est pas suspect de pactiser avec les banquiers et autres financiers. Il compte dans ses rangs un grand nombre d'économistes, des intellectuels parfaitement qualifiés pour apprécier les théories du major Douglas. Pourquoi le Crédit social n'a-t-il pas d'adeptes ou d'apôtres aux États-Unis, quand vous voyez des personnes de tendances aussi radicales que feu M. Long ou le Dr Townsend prôner des mesures tout à fait subversives? Pourquoi la France, l'Autriche et surtout l'Allemagne et l'Italie, où les dictateurs peuvent tout se permettre, ne recourent-elles pas au Crédit social pour résoudre les graves problèmes avec lesquels elles sont aux prises et instaurer une ère de paix et d'abondance? Pourquoi les pays scandinaves qui ont un gouvernement socialiste et travailliste, n'adoptent-ils pas la panacée du major Douglas? En Australie une commission royale, qui vient d'enquêter sur le système bancaire du pays, a fait une étude complète du Crédit social et rejette entièrement les doctrines économiques de Douglas.

"Le dividende social de \$25 par mois, promis par M. Aberhart aux citoyens de l'Alberta, repose sur l'héritage culturel et sur la monétisation des ressources naturelles de cette province. Il est évident que nos devanciers ont

travaillé, ont lutté et se sont imposés des sacrifices, pour nous laisser un capital représenté par tout ce qu'ils ont édifié et par la somme des connaissances et des découvertes utiles dont nous profitons aujourd'hui. Il est non moins évident que l'Alberta possède des ressources naturelles, agricoles et minières, d'une très grande valeur et que le travail transformera graduellement en richesse. Mais pouvez-vous concevoir, messieurs, comment il serait possible aux citoyens de l'Alberta d'hériter, non seulement de ce que leurs pères leur ont laissé, mais aussi de ce que leurs enfants produiront? Depuis quand hérite-t-on de ses descendants?"

M. Beaudry Leman attire ensuite l'attention de ses auditeurs sur un phénomène caractéristique de notre époque: le recul du capitalisme propriétaire et la progression du capitalisme créancier. "Au Canada, expose-t-il, le total des dettes du Gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des sociétés privées s'élevait en chiffres ronds (j'ometts les millions et même les centaines de millions), en 1914 à 2 milliards de dollars; en 1920, c'est-à-dire après la guerre, le total était de 5 milliards; en 1926, de 7 milliards; en 1936, de 10 milliards. En 1914, la dette directe du Gouvernement fédéral était de 312 millions; elle était en 1936 de 3 milliards. La dette des chemins de fer, garantie et non garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux, était en 1914 d'un milliard et en 1936

de près de 2 milliards. En 1914, les gouvernements provinciaux devaient directement 165 millions; en 1936, un milliard et demi. En 1914, la dette directe des municipalités s'élevait à 500 millions; en 1936, elle était de 1 milliard et demi. Les sociétés canadiennes, à l'exclusion des chemins de fer, avaient en 1914 une dette obligataire de 400 millions; en 1936, cette dette atteint plus d'un milliard et demi.

Après avoir montré, avec chiffres à l'appui, que dans les autres pays aussi bien qu'au Canada, les dettes publiques absorbent une part sans cesse croissante de la fortune nationale, M. Leman pose cette question:

"Est-ce à dire que le monde économique se trouve dans l'obligation de choisir entre la doctrine du laisser-faire et celle de l'État totalitaire, entre Ponce Pilate et Staline ou Hitler? Est-ce à dire que l'État doit se laver les mains en face de toutes les activités justes et injustes qui influencent la vie sociale et économique des peuples, qu'il doit laisser les événements suivre leur cours? Est-ce à dire, au contraire, que l'État doit absorber toutes les volontés individuelles et devenir le seul arbitre de nos pensées, de nos paroles et de nos actes? Encore une fois, faut-il choisir entre Ponce Pilate et Hitler? Nous nous refusons à faire un tel choix. Ce ne serait vraiment pas la peine que le Christianisme soit venu rehausser la dignité

(suite à la page 9)

EMBALLAGE - EXPÉDITION - EMMAGASINAGE - DÉMÉNAGEMENT

Service de transport commercial et particulier par camions sur distances éloignées

DIAMOND TRUCK CO., LTD

CAMIONNEURS RESPONSABLES — SERVICE DE TRANSPORT QUOTIDIEN



MONTREAL
1425 Argyle Ave.
Tél. HA. 9175

TORONTO
6 Mercer
Tél. WA. 2797

SHERBROOKE
111 Books
Tél. SH. 1944

OTTAWA
33 Augusta
Tél. R. 761

DRUMMONDVILLE
45 St-Damase
Tél. 2255

COWANSVILLE
River St.
Tél. 179

le boulevard métropolitain



Il nous fait plaisir de publier aujourd'hui, le texte d'un rapport présenté au nom de la Commission des Voies et Moyens de Communication, par son Président, M. Paul Béique, à l'assemblée du Conseil d'administration de la Chambre, le 4 mai courant. Ce rapport reçut l'appui unanime du Conseil.

Le Secrétaire nous remet pour étude un mémoire préparé par le Royal Automobile Club, traitant des problèmes de la circulation dans la Cité de Montréal et ses environs. C'est la transcription d'articles déjà parus dans les journaux, principalement dans le "Star" et "La Presse" que vous avez eu sans doute l'occasion de lire et d'examiner.

Le Royal Automobile Club a fait préparer cette étude par deux Américains qu'il a consultés parce qu'ils lui paraissaient posséder les qualifications requises: le colonel F. S. Green, administrateur du département de la voirie de l'état de New York, et J. E. Bixby, ingénieur de la voirie du district métropolitain de New York. Ils ont été invités à présenter des suggestions pratiques de nature à améliorer la circulation.

Parmi les questions ainsi étudiées dans ce mémoire, il en est une de grande actualité. Le ministère de la voirie de la province de Québec paraît vouloir entreprendre tout prochainement la construction de la sortie ouest de Montréal. Ce n'est pas sans besoin, car il s'agit là d'un travail d'une grande urgence.

La Chambre de commerce laissera-t-elle construire une voie de grande et rapide communication au sud des chemins de fer, comme semble le préconiser l'hon. M. Leduc, ministre de la voirie, ou insistera-t-elle pour qu'on s'en tienne au projet connu sous le nom de boulevard Métropolitain? C'est le point qui vous est soumis. D'ailleurs, il ne s'agit pas là d'une question nouvelle pour la Chambre. Dans les archives, on constate que par résolution adoptée le 11 juin 1935, la Chambre se prononçait en faveur du tracé du boulevard Métropolitain.

Pour vous aider à former votre jugement, nous vous présentons quelques aperçus qui seront de nature à vous aider.

I. — Vous avez d'abord le projet que nous appellerons le projet sud et dont on a donné les grandes lignes dans les journaux de jeudi le 14 avril 1938, à la fois dans "La Presse" et le "Star" et dans "Le Devoir" du 16 avril 1938, et qui a fait le sujet de nombreux articles éditoriaux dans les journaux, entre autres dans la "Gazette" du 16 avril 1938.

Comme le ministre de la voirie a pris la peine d'exposer lui-même les mérites du projet, qui serait établi au sud des voies ferrées, il n'y a qu'à relire ses explications pour juger de son point de vue.

Disons simplement, pour fixer les idées, que de Sainte-Anne de Bellevue jusqu'à Dorval, le tra é choisi par le ministre de la voirie serait contigu aux voies de chemin de fer, et localisé immédiatement au sud des voies jusqu'à l'intersection du chemin de la côte de Liesse, près de la gare de Dorval; de là, il bifurquerait: une artère se dirigeant vers la partie sud de Montréal, et l'autre vers la partie nord.

L'artère sud, à partir du chemin de la côte de Liesse, traverserait la voie principale du C.N.R. pour aller longer une voie secondaire du C.N.R., traverser ensuite cette voie et passer en arrière de la ville de Lachine et de la ville St-Pierre, pour déboucher sur l'avenue des Côteaux. L'artère nord, à partir de la gare de Dorval, traverserait les voies ferrées par un viaduc, et suivrait le chemin de la côte de Liesse jusqu'au boulevard Décarie, pour aller ensuite déboucher dans le boulevard Crémazie. Les plans de détail n'ont jamais, que nous sachions, été communiqués à la Cité, non plus qu'à la Commission Métropolitaine, pour en faire l'étude et la critique. Le coût de construction et d'établissement n'a jamais été fourni. Ce projet est destiné à remplacer celui du boulevard Métropolitain dont la localisation est assez connue.

II. — Le tracé du boulevard Métropolitain est situé à une certaine distance du nord des voies ferrées, de manière à partager l'ouest de l'île de Montréal en deux parties. Le tracé du boulevard vient rejoindre le chemin de la côte de Liesse, près du terrain des Sœurs de l'Institut de Nazareth; à partir de là, il se confond avec l'artère nord du projet sud. On connaît bien le tracé du boulevard Métropolitain. Le plan général a été reproduit dans les journaux à plusieurs reprises. Les plans détaillés ont été déposés aux archives de la commission Métropolitaine, à la cité de Montréal, et communiqués au département de la voirie à Québec, ainsi qu'au gouvernement fédéral, le tout appuyé d'estimés préliminaires préparés sous la direction du directeur des travaux publics de la Cité. Tout ceci est public, peut être examiné, et critiqué dans le détail.

Les raisons qui ont motivé le choix des ingénieurs et des commissions d'Urbanisme, lorsqu'ils ont approuvé le projet de route désigné sous le nom de boulevard Métropolitain, de préférence à une route qui passerait au sud des chemins de fer, a été exposé dans un mémoire préparé

par des ingénieurs experts et dont nous vous donnons les principales conclusions.

1° — Le boulevard est établi à l'endroit le plus favorable pour le développement futur de la métropole et de toute l'île de Montréal. Il partage l'île en deux parties sensiblement égales dans toute sa longueur. Il est destiné à former la base du système à circulation rapide sur lequel doit venir s'articuler tout le reste du réseau routier. Il est destiné à fournir un accès facile et rapide vers Montréal.

2° — Il constitue le premier et le principal élément du plan d'ensemble qui régira le développement rationnel des municipalités de l'île de Montréal.

3° — Il est localisé à l'endroit le plus favorable pour obtenir à moindres frais la largeur d'assiette nécessaire aux fins susdites. Le coût des expropriations pour établir le boulevard Métropolitain sera notablement inférieur au coût d'un chemin correspondant passant au sud des chemins de fer.

4° — Il est localisé de manière à rendre la circulation plus rapide en même temps que plus sûre. Il réduit au minimum les croisements de rues et de routes secondaires qui sont autant de points dangereux pour la circulation qui doit s'y faire. L'économie dans le service d'ordre et de sécurité publique est un facteur d'importance majeure, et à ce point de vue, tout chemin passant au sud des chemins de fer lui serait nettement inférieur.

5° — Il permet d'obtenir à frais réduits les meilleurs alignements. Il ne comporte aucune courbe dangereuse. Il offre les meilleures conditions de visibilité. Ce sont là des facteurs de toute première importance dans l'établissement d'une route à circulation rapide.

6° — Il permet encore d'établir des viaducs au croisement des grandes routes transversales, de manière à réduire les croisements dangereux.

7° — Il constitue le système le plus efficace et le plus économique pour remédier à l'encombrement du trafic dans les villes de Ste-Anne de Bellevue, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Ville St-Pierre, Montréal-Ouest, Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, et dans la cité de Montréal, tout en écourtant la durée des trajets.

8° — Le Boulevard offre les plus grandes facilités de raccordement avec le centre de la Cité et les ponts sur le Fleuve St-Laurent et la Rivière des Prairies, à cause du grand nombre de rues importantes orientées Nord-Sud.

9° — Le boulevard Métropolitain, contribuera, dans une mesure importante, à soulager une situation devenue alarmante, due à l'encombrement de certaines artères principales dans Montréal, sur toutes les rues est-ouest entre la montagne et le fleuve.

10° — *Frais de premier établissement.* — Le projet comporte des frais de premier établissement bien moindres que dans l'autre tracé au sud des chemins de fer. Passant en terrain neuf, le trafic existant pourra être accommodé à peu de frais, d'où il en résultera une économie considérable.

Comme projet d'ensemble, c'est le plus court. Il se prête beaucoup mieux aux travaux de chômage. A tous points de vue, il est plus économique, tout en répondant beaucoup mieux aux besoins futurs d'une grande Cité comme Montréal.

11° — *Coût d'entretien.* — Une fois construit, il sera beaucoup moins coûteux à entretenir, en toutes saisons.

12° — Dans la partie ouest, il ne nécessitera que deux traverses de chemin de fer au lieu de trois comme dans le tracé qui passe au sud des chemins de fer.

13° — Dans la partie ouest, le tracé qui passe au sud des chemins de fer traverse et sectionne les deux terrains de golf les plus dispendieux sur l'île de Montréal, et un troisième de moindre importance. Ceci occasionnera des dommages sérieux et le coût de ces expropriations sera prohibitif.

14° — Le boulevard Métropolitain constituera une grande voie à circulation rapide. Dans le tracé au sud des chemins de fer, on n'obtiendra qu'une rue aux multiples croisements, à circulation lente et toujours dangereuse.

15° — Passant à la hauteur des terres, le tracé du boulevard Métropolitain rend le drainage plus facile, moins coûteux d'établissement, et moins dispendieux d'entretien.

16° — Les plans du boulevard Métropolitain sont terminés. On en peut parfaitement étudier le détail, les conditions et le coût. Ils ont été homologués par la commission Métropolitaine après avoir été régulièrement soumis aux intéressés et à tous les principaux corps publics de Montréal.

Les plans détaillés élaborés pour la construction de la route au sud des chemins de fer n'ont jamais été communiqués aux commissions Techniques de la cité de Montréal, à la Commission d'Urbanisme, non plus qu'à la Commission Métropolitaine.

17° — Le projet passant au sud des chemins de fer constituerait un pis-aller qui ne ferait que différer indéfiniment la construction du boulevard Métropolitain aux dépens du progrès de la Métropole et des villes environnantes. L'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier. L'intérêt de la Métropole et l'intérêt d'ensemble doit primer sur l'intérêt local.

(suite à la page 10)

**FORTES
RÉSERVES**

FONDÉE EN 1899

**SÉCURITÉ
ABSOLUE**

CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.

UNE COMPAGNIE ESSENTIELLEMENT CANADIENNE

avec succursales d'un océan à l'autre

La Continental peut vous aider à préparer votre indépendance future, au moyen d'une économie systématique maintenant !

BRUNO BOUVRETTE
Gérant
de district.

Melvin D. PELTON, Gérant Provincial.
Bureau Provincial, 610, rue St-Jacques Ouest, Montréal.

J. W. PEACHY
Surintendant au service français
pour Montréal.

L'énigme

Par
Jean GIRARD
 L. S. G.

de l'Or

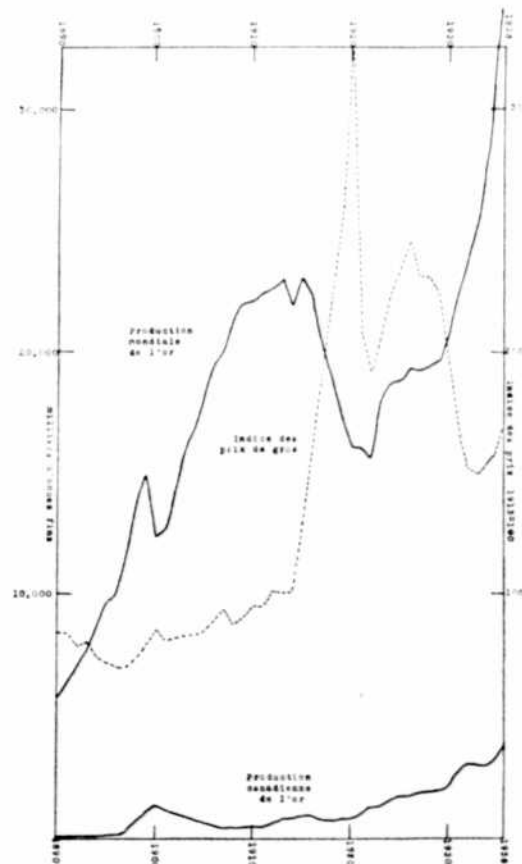
Le prix élevé auquel le métal-or se négocie sur le marché constitue une prime alléchante qui a eu pour effet d'intensifier la prospection minière. Au fait, la production a augmenté d'une façon constante, au Canada, depuis quelques années. Toutefois, nous connaissons probablement une période pendant laquelle l'industrie aurifère sera moins profitable si le coût de la vie continue à monter à un rythme constant car il ne faut pas oublier que l'or est avant tout une unité d'échange servant de base à notre système monétaire. Or, la marge existant entre la cote de l'or et la courbe générale des prix diminue au fur et à mesure que le cours des denrées s'établit à un niveau plus élevé. On attribue au minerai d'or une valeur courante déterminée d'avance par décret. Alors, quand on dit qu'un article vaut tant, c'est en fonction d'une commune mesure de comparaison acceptée par tous et dont le cours n'est pas assujéti aux capricieuses oscillations de la coulisse. Il convient d'ailleurs que le symbole de la richesse monnayable soit un critère plutôt stable. Voilà pourquoi, les gouvernements, même les plus puissants, ne majorent le prix de l'or qu'avec d'innombrables précautions à cause des répercussions qu'un tel changement exerce sur le régime bancaire et le courant des échanges commerciaux.

Ainsi, il se peut que les autres marchandises atteignent un prix relatif égal à celui du minerai d'or. Qu'arrivera-t-il, à ce moment là? Eh! bien, d'abord, l'exploitation aurifère rapportera moins que maintenant, puis le papier-monnaie substitué à l'or dans la pratique mais garanti par un dépôt-or conservé dans les voutes de l'État ou

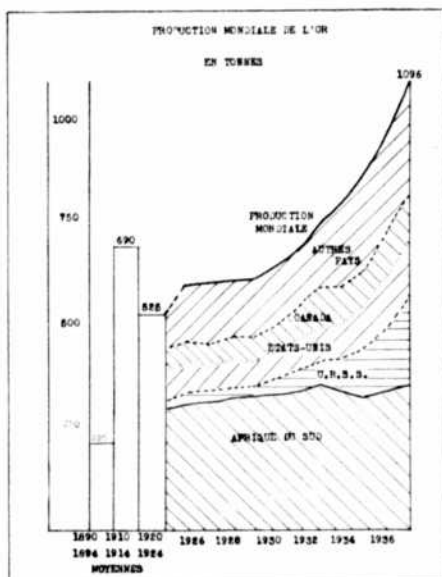
des banques aura une faculté d'achat inférieure à celle d'aujourd'hui. Dans ce cas, nous aurons l'inflation dans les pays déficitaires ne possédant pas de réserve métallique suffisante pour maintenir une couverture correspondante à l'augmentation fiduciaire requise afin de faire face aux exigences du crédit. Par contre, l'or cessera d'être improductif sur les marchés pourvus de réserves qui dépassaient les besoins normaux du commerce avant la hausse des prix dont nous venons d'envisager l'hypothèse. C'est précisément cette

répartition inégale du numéraire qui engendre l'instabilité des changes et complique à l'infini les transactions d'un pays à l'autre. La théorie du crédit, comme l'on sait, est une thèse compliquée que nous essayerons d'expliquer au moyen d'une équation simple.

Tout le monde s'accordera à dire que l'année 1926 fut une année de prospérité. Examinons le rapport qui existait alors entre l'or, la monnaie et les prix. Pour fins de démonstration, nous présumerons que toute phase



de notre développement pendant lequel on pourra observer un équilibre relatif comparable à celui de 1926 dans le jeu de ces trois facteurs respectifs, est une période de prospérité. Supposons qu'en 1926 la marchandise X se vend \$0.267 la lb. donc: 1 once d'or = \$20.67 = 100 lbs de marchandise X. Que s'est-il produit depuis 1926? Les prix des marchandises ont baissé tandis que le prix de l'or restait le même; nous sommes arrivés un moment, au plus bas de la dépression, où l'équation ci-haut s'écrivait de cette façon:



Bulletin de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Paris

1 once d'or = \$20.67 = 100 lbs de marchandise X à \$0.10 la lb. Ceux qui possédaient de l'or et de la monnaie disposaient d'un pouvoir d'achat double de celui de 1926.

Si, d'un côté, on achète des produits avec de la monnaie il faut, de l'autre côté, acheter de la monnaie avec des produits ou du travail. L'industriel qui manufacturait la marchandise X avait un pouvoir d'achat réduit de moitié. Il faut dire que les prix des matières premières et les salaires baissaient en proportion ou presque mais que les charges fixes demeuraient les mêmes. Pour payer un coupon d'intérêt de \$20.00 l'industriel se voyait dans l'obligation de vendre deux fois plus qu'auparavant ou de ne payer que \$10.00. Ainsi, l'avenir du débiteur devenait de plus en plus noir tandis que le créancier voyait le sien tout en rose. Il s'agissait de faire monter les prix!

On n'a pas voulu d'un redressement graduel qui risquait de prendre trop de temps. On a coupé au plus court en augmentant le pouvoir d'achat -- dans une idée de distribution -- par la mise en circulation d'une plus grande quantité de monnaie. Le prix de l'or fut haussé et, ce qui revient au même, la monnaie dépréciée. Dorénavant la

circulation accrue doit pousser les prix vers les sommets de 1926 et quand ceux-ci auront atteint le niveau nécessaire pour que l'équation se rétablisse à nouveau nous serons revenus à la prospérité. Cette nouvelle équation s'écrira:

1 once d'or = \$35.00 = 100 lbs de marchandise X à \$0.35 la lb.

Quelle différence y aura-t-il entre cette équation de 19... et celle de 1926?

1 once d'or = \$20.67 = 100 lbs de marchandise X à \$0.0267 la lb? Aucune!

Voici le point de départ du problème actuel: les prix ne monteront pas du jour au lendemain de 10 cents à 35 cents et ceux qui auront de l'or ou le produiront jouiront dans l'intervalle d'une forte prime. Nous vivons cette époque où l'or vient d'être augmenté et où les prix des marchandises n'ont pas encore atteint le niveau équivalent mais y viennent petit à petit. Les producteurs se lancent dans la découverte de nouvelles mines, le minerai pauvre est traité, les galeries de mines s'enfoncent de plus en plus dans la terre.

Production mondiale d'or (en milliers de tonnes):

1929-605	1932-752
1930-644	1933-788
1931-695	1935-948
	1936-1088

Tout cet or doit être acheté aussitôt mis sur le marché car autrement son prix s'affaîsserait sous les offres et les tentatives des gouvernements pour le relèvement des prix seraient vouées à un échec. Une fois le métal rendu dans les caisses des banques on en fait la base de crédits nouveaux qui, par les intérêts perçus, feront profiter l'argent utilisé à son acquisition. Les banques y perdent quand elles ne peuvent trouver assez d'emprunteurs. A part l'or nouvellement extrait il en arrive d'autre qui, par peur ou spéculation, fuit le pays d'origine.

Cette richesse accumulée dans un pays -- comme les États-Unis -- lui crée certains embarras dangereux. Une abondance de crédits et de mon-

LE SALARIÉ doit ressembler au vanneur: c'est-à-dire abandonner les choses inutiles pour économiser davantage. Et toujours se suffire: avec son salaire quand il travaille, avec sa rente viagère quand il chôme. Son épargne, chez nous, peut en faire un rentier à vie. Dans un mois, s'il le désire.

❖ CAISSE ❖
NATIONALE
D'ECONOMIE

55 ouest, rue S.-Jacques
Montréal — Harbour 3291

Protégez votre crédit en souscrivant au

COURT HOUSE DAILY REPORT

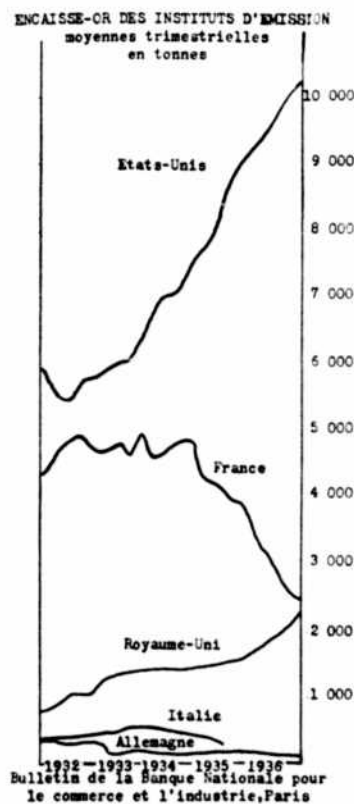
E. Lespérance, Éditeur
(Membre de la Chambre de Commerce)

Pour informations, s'adresser à

185 Ontario E. MONTRÉAL PLateau 4826

ÉVOLUTION...

(suite de la page 4)



naie déclenche une hausse des prix trop rapide pour le bon équilibre de l'économie nationale et paralyse les exportations. La "stérilisation" de l'or qui consiste à acheter le métal et l'enfourer dans les voûtes, le laissant improductif, est une manière que nos voisins estiment coûteuse.

Le grand remède à appliquer serait le retour à la libre circulation du métal dans le monde. Ces années-ci, l'or se réfugie aux États-Unis parce qu'il peut difficilement se loger ailleurs. Tant que les autres pays ne se décideront à se calmer pour permettre au métal d'y revenir ils seront responsables du malaise économique qui persiste du fait de la mauvaise distribution de l'or. Les États-Unis ne désirent pas une inflation par la mise en valeur de cet or accumulé et, avec un budget déficitaire, le Trésor américain est de moins en moins porté à emprunter du public pour acheter le métal et ensuite l'enfourer.

Cette question de l'or fournit aux économistes les éléments d'un vaste problème monétaire. L'or alimente le crédit des nations et constitue le gage principal sur lequel repose la sécurité économique du monde. Cependant, ce rouage délicat édifié sur la puissance incontestée de l'or fait encore l'objet de théories qui s'affrontent.

de Commerce de Montréal

de l'homme et lui tracer les grandes lignes de ses droits et de ses devoirs pour que l'humanité se replonge d'elle-même dans un servage abject. On peut concevoir, heureusement, entre ces points extrêmes, un état social dans lequel la liberté ne dégénérerait pas en licence et où l'initiative individuelle contribuerait au bien-être général; un champ d'action où l'individu pourrait mettre en valeur ses qualités d'intelligence, de volonté, de persévérance et d'économie. Il y a, d'autre part, un champ d'action où, sans léser les droits des particuliers, l'État peut et doit exercer un droit de regard, afin de corriger les abus dès qu'ils se manifestent et d'où qu'ils viennent, et plus encore aider au progrès général en orientant ou, si vous le préférez, en dirigeant l'activité économique; mais cette orientation et ces directives ne doivent pas prendre le caractère d'une substitution de l'action de l'État à celle des particuliers tant que celle-ci ne s'est pas avérée incompétente ou malfaisante.

"La véritable démocratie ne saurait subsister que chez les peuples qui savent s'imposer la discipline indispensable au maintien de l'ordre et consentir les sacrifices nécessaires au bien commun. Lorsqu'une démocratie n'est plus que la représentation parlementaire d'égoïsme et d'intérêts particuliers, elle est bientôt envahie par des germes de destruction, qui provoqueront graduellement l'effritement et la disparition des libertés démocratiques et même de la liberté tout court.

"L'économie dirigée avec fermeté, compréhension, et qui laisse à l'initiative individuelle une très large part du domaine économique et social, n'a pas fait faillite, conclut-il. Certains États ont trop présumé de la force du pouvoir public. Des correctifs et des mises au point s'imposent, mais ces redressements ne peuvent s'effectuer que par une juste conception des droits de l'individu qui n'est ni la propriété ni la créature de la société. Au risque de paraître vouloir concilier des éléments contradictoires, il nous faut tenter de réaliser une économie libre, sagement dirigée par l'État. Gardons-nous des solutions radicales qui entraînent des bouleversements, des perturbations et des desordres, qui préparent la voie à la dictature. Soyons moins orgueilleux dans nos idées, moins égoïstes dans nos ambitions et plus charitables dans nos actes."

POUR NOUS AIDER

Les membres
qui peuvent disposer
des numéros suivants
du Bulletin
rendraient service
en les remettant
au secrétariat:

Janvier 1938

Mai, Juin, Décembre 1936

Février, Décembre 1935

LARUE & TRUDEL

J. Arthur LaRue, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A.
Maurice Boulanger, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Paul Huot, C.A.
Dollard Huot, C.A.
R. A. Rondeau, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS CHARTERED ACCOUNTANTS

Maurice Chartré, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.
Jacques LaRue, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Roland Chagnon, C.A.
Paul E. Brunet, C.A.

MONTRÉAL

« »

« »

« »

QUÉBEC

le boulevard...

(suite de la page 6)

18 L'intérêt primordial de la cité et de l'ensemble des Municipalités de l'île de Montréal exige que le boulevard Métropolitain soit construit de préférence à l'autre. Ainsi en a jugé la commission d'Urbanisme, à qui il a été soumis en 1936.

Ainsi en a jugé l'ancienne commission d'Urbanisme en 1926. Ainsi en a jugé la Commission Technique en 1931, et la Commission d'Embellissement de la cité de Montréal en 1931.

Ainsi en a jugé la Commission Métropolitaine qui, en vertu de la Loi 13, Geo. V, Chap. 105, a été chargée d'en faire l'étude et de l'homologuer. Voudrait-on prendre la responsabilité d'annuler les résultats acquis et renverser la décision à peu près unanime des Commissions compétentes qui ont été chargées d'étudier la question?

Rappelons en outre, que le tracé du boulevard Métropolitain a été homologué par la Commission Métropolitaine de Montréal, après une étude fouillée qui a duré six à sept ans, sous la surveillance et la direction d'une Commission d'Urbanisme, comprenant les meilleurs techniciens et les hommes d'affaires les plus en vue du district de Montréal, nommés: Le Maire de Montréal, le Président du Comité Exécutif de la Cité, les Maires des municipalités environnantes, l'ingénieur en chef du C.P.R.; l'ingénieur en chef du C.N.R.; le Président de la Compagnie Shawinigan; le Gérant de la Commission du Hâvre; le Vice-président et gérant de la Compagnie des Tramways de Montréal; le Président et les commissaires de la Commission des Tramways de Montréal; le Président du Royal Automobile Club; le Président du Civic Improvement League; les gérants des cités d'Outremont, Westmount, Hampstead, Lachine, Montréal-Est, Verdun; le Directeur des Travaux Publiques de la Cité de Montréal; le Directeur du Service du Tracé de la Cité de Montréal, et son assistant; l'ingénieur du Bell Telephone; et l'ingénieur de la Cie Montreal Light, Heat & Power Cons.; des délégués des Universités McGill et Montréal; de l'Institut des Ingénieurs, de l'Association des Architectes; les Ingénieurs de toutes les municipalités de l'île de Montréal; des ingénieurs délégués par le C.P.R. et le C.N.R.; le Service Technique de la Cité, la Compagnie et la Commission des Tramways; le gérant du Canadian Cartage; l'Ingénieur et l'Assistant gérant de la Commission du Hâvre; des délégués du Trade & Labor Council, de Montreal-Motorist League, du Teams' Owner Association, des Compagnies de Taxis, du City Improvement League; du Quebec Security League; les représentants des principaux journaux de Montréal.

Le projet a été adopté à l'unanimité par toutes les commissions Techniques et commissions d'Urbanisme qui se sont succédées à la Cité depuis 1935, et toujours après avoir mis de côté le projet d'un boulevard qui aurait passé au sud des voies de chemins de fer.

Le tracé du boulevard Métropolitain a donc été adopté, après une étude très fouillée, par l'élément non seulement le plus représentatif, mais aussi le plus qualifié pour s'occuper des intérêts de la Métropole et de la banlieue.

Des résolutions écrites, favorisant ce tracé, ont été adoptées par presque toutes les municipalités de l'île de Montréal, à l'exception de la ville de Lachine, de la ville de Dorval et de la ville Saint-Pierre, et par toutes les importantes associations d'affaires de la cité de Montréal. A une réunion publique, où tous les intéressés avaient été invités pour discuter les mérites des différents tracés, tenue sous la présidence de la Commission Métropolitaine, avant d'en décréter l'homologation, le tracé connu sous le nom du Boulevard Métropolitain, a été adopté à la presque unanimité des voix.

En parcourant le mémoire du Royal Automobile Club, vous lirez ceci:

"... Toute tentative d'ouvrir une entrée moderne et adéquate au sud des voies de chemins de fer *serait pure folie*, et je doute fort que vos autorités gouvernementales ou municipales osent risquer d'énormes déboursés pour une artère qui ne serait pas satisfaisante. La rive sud de l'île, particulièrement de Dorval vers l'Est, mérite un meilleur service routier, à cause du grand nombre de citoyens qui y habitent. Mais c'est le dernier endroit au monde où l'on devrait établir une voie d'accès ultra-rapide à une grande métropole..."

Pour terminer ce rapport, disons que votre Comité des Voies et Moyens de Communication s'est réuni pour étudier la question, et que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

La Chambre de Commerce du district de Montréal considère que l'intérêt primordial de la Cité et du district de Montréal, et de l'ensemble des Municipalités de l'île de Montréal, exige que le Boulevard Métropolitain soit construit de préférence à l'autre tracé au sud des voies ferrées. C'est le tracé adopté par les trois ou quatre Commissions d'Urbanisme qui ont été saisies de l'étude des deux projets, tant par la Cité que par la Commission Métropolitaine de Montréal. C'est le tracé de beaucoup le plus économique, et celui qui cadre le mieux avec le développement futur de l'île. C'est le tracé recommandé par tous les experts que la Cité a consultés depuis quinze ans. C'est le tracé homologué par la Commission Métropolitaine en vertu de la loi 13, Geo. V, chap. 105. C'est le tracé déjà approuvé

(suite à la page 22)

TELEPHONE
AM. 2131*

CÂBLE
"MONROB"

MONGEAU & ROBERT Cie Ltée

Importateurs d'Anthracite Gallois, Américain, etc.

Achille ROBERT, Président
Julien MONGEAU, Vice-Prés.
Berthold MONGEAU, Sec.-Trés.

HUILE À CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne
Montréal

ADMINISTRATEURS
René MONGEAU
Louis MONGEAU
Roger ROBERT
J. Albert LEMIEUX

MAISON ESSENTIELLEMENT CANADIENNE-FRANÇAISE

QUESTION DE TRANSPORT

Le Bill fédéral No 31

Voici le texte d'un mémoire préparé par M. Paul Béique au nom de la commission "Voies et Moyens de Communication" dont il est le président. Ce mémoire, soumis à l'assemblée du Conseil de la Chambre, le 4 mai courant, fut approuvé par tous les conseillers présents.

La Chambre de Commerce de Montréal a reçu une lettre de la Fédération des Chambres de commerce de la Province de Québec, en date du 11 avril 1938, se rapportant à une étude que cette dernière est à faire du Bill No 31 présenté à Ottawa et dont le Conseil a saisi votre Comité des Voies et Moyens de Communication.

Votre Comité, après avoir délibéré, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

L'an dernier, la Chambre se prononçait en faveur du principe du Bill "B" tendant à constituer une Commission des Transports, avec juridiction générale sur les transports par route, par eau, et par air. La différence principale entre le Bill présenté l'an dernier et le nouveau Bill 31, c'est que dans le dernier projet de loi, on a exclu toutes clauses se rapportant au transport par route à cause des difficultés constitutionnelles entre le Provincial et le Fédéral qui ont occasionné tant d'objections de la part des provinces.

La Chambre approuvait l'idée de créer une commission pour contrôler les différents modes de transport dont la fonction principale consistait à réglementer et coordonner les services, à réprimer les nombreux abus dont le public pouvait avoir à se plaindre, à chercher à obtenir une plus grande mesure de coopération entre les divers modes de transport, tant dans l'intérêt du public en général que des compagnies elles-mêmes.

Les représentations soumises par la Chambre, quant aux tarifs, étaient formulées comme suit:—

"...La Chambre croit qu'une "meilleure réglementation des tarifs "entre les différents moyens de "transport serait désirable. De là, "la nécessité d'un projet de loi "comme celui-ci, pour en assurer la "réalisation par l'intermédiaire "d'une commission des Transports. "Le contrôle exercé par la Commis- "sion aurait pour résultat d'égaliser "dans une mesure raisonnable les "tarifs entre chaque mode de trans- "port, ou tout au moins d'établir "une meilleure corrélation entre les "tarifs s'appliquant aux différents "modes de transport..."

Le chapitre V de la loi intitulé: "Taxes convenues" que l'on ferait mieux de désigner par les mots "conventions tarifaires", traite de la préparation des marchés ou conventions entre commerçants et voituriers pour le transport des diverses catégories de marchandises à des tarifs autres que le tarif officiel proclamé ou approuvé par la Commission. La loi projetée décrète que tous tarifs particuliers ou conventions spéciales doivent être autorisés par la Commission. C'est principalement, sinon exclusivement, à cette partie de la loi que s'attaque la Fédération des Chambres de Commerce dans son mémoire du 11 avril 1938. Cette partie de la loi peut se résumer comme suit:—

"... Les voituriers pourront éta- "blir leurs propres conventions "tarifaires, mais ils seront tenus de "les soumettre à la Commission "pour approbation. Ces tarifs ne "seront pas approuvés si l'objet à "atteindre par la Convention peut "être régi par un tarif spécial, sous "l'empire de la Loi des Chemins "de Fer."

"... Le tarif devra être préparé "dans une forme spéciale réglée "d'avance, et comporter une limite "de temps..."

Il ressort de la loi, que tout commerçant ou tout voiturier de la même classe, à qui tel tarif pourrait être préjudiciable, pourra s'objecter à son adoption. Il est même prévu qu'après l'adoption du tarif par la Commission les mêmes intéressés pourront s'adresser de nouveau à la Commission pour lui demander de retirer son approbation. Le but que se propose la loi est d'empêcher qu'il y ait discrimination entre différents commerçants et voituriers.

Des directives sont données pour régler la procédure à suivre, afin d'assurer le bon fonctionnement de la loi. La Commission devra prendre en considération toutes les circonstances raisonnables qui lui seront soumises, et en particulier, les revenus du voiturier, ainsi que la nature des opérations du commerçant.

Il s'agit, en l'espèce, d'un mécanisme nouveau pour nous, mais qui a été adopté en Angleterre, avec grand succès, paraît-il.

Rodolphe Bédard

Comptable agréé
Chartered Accountant

BUREAU ÉTABLI EN 1908

425, ave Viger
MONTRÉAL

L'Ancester 2412

ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
Roméo Carle, C.A.
A. Dagenais, C.A.

84 ouest, rue Notre-Dame Montréal

EXTERMINATION

PROPRIÉTAIRES . . .

Confiez la désinfection de vos propriétés, logements et appartements à la plus ancienne et la plus importante maison canadienne-française du genre à Montréal.

Poudres, liquides insecticides et matériaux de désinfection garantis, à vendre en gros et en détail.

● Punaises, coquerelles, fourmis, silver-fish, criquets, Mites, Rats, Souris, etc., et leurs oeufs.

En quelques heures fumigation 100% efficace et sans danger.

CHIMISTES SANITAIRES
ENTOMOLOGISTES
FUMIGATION

La corporation des produits

PARA
LIMITÉE

Fred. Charbonnier, Président & Gérant
MEMBRE DE LA CHAMBRE

Bureaux et Laboratoires: Appelez:
5886 avenue Papineau DOLLARD 2451*

Les opposants réclament que le projet de loi tendrait à détruire ce que la Commission des Chemins de Fer a tenté de réaliser depuis trente ans, en établissant des tarifs qui s'appliquent à tous. Or, autant que nous pouvons en juger, l'objection n'est guère valide et logique parce que l'application de la loi se ferait sous le contrôle d'une commission analogue à celle que les opposants ont trouvée compétente et dont les décisions dans l'ensemble semblent leur avoir plu. Pourquoi présumer qu'elle ne procéderait pas à l'avenir d'une manière aussi équitable, et pourquoi supposer qu'au lieu de progresser dans la bonne voie, elle laisserait ruiner les progrès déjà accomplis?

On réclame, en outre, que cette nouvelle manière de faire introduirait de la confusion, et l'on va même jusqu'à prétendre qu'elle créerait des injustices. Nous croyons que la Fédération fait fausse route, ou qu'elle n'a pas étudié les clauses de la Loi avec assez d'attention. On semble oublier que rien n'empêche aujourd'hui dans bien des cas de faire exactement ce que la loi mentionne. La seule différence, c'est que dans le passé, l'on procédait par conventions secrètes, tandis que la loi projetée ne reconnaîtrait plus aucune de ces conventions secrètes. Dans ces conditions, il semble qu'au lieu d'être un facteur de désordre, la loi tendrait plutôt à réprimer nombre d'abus qui ne sont peut-être pas assez connus mais qui produisent néanmoins leurs mauvais effets, et qu'elle tendrait ainsi à corriger bon nombre d'injustices. On semble oublier, en outre, que le but de la loi est de donner à tous les mêmes avantages, et tout spécialement d'étendre les tarifs de faveur à tout commerce du même genre, de

manière à ce qu'il n'y ait pas d'injustice.

En principe, il nous semble que le nouveau système présente des avantages sur l'ancien pour le public en général. Si la loi, par contre, vient bouleverser certains intérêts, il n'y a peut-être pas de sérieux inconvénients, car ou bien ces intérêts sont légitimement établis, et alors la Commission n'aura qu'à approuver, ou bien ces intérêts s'exerçaient à l'encontre de l'intérêt général, et dans ces conditions, la Commission devra voir à y apporter les remèdes nécessaires.

Votre Comité a, comme résultat de son étude, adopté la résolution suivante:—

La Chambre de commerce du district de Montréal approuve le principe du Bill 31 projeté pour constituer une Commission Fédérale des Transports au Canada, avec juridiction sur les transports par rail, par eau, et par air, lui conférant des pouvoirs correspondants à ceux détenus aujourd'hui par la Commission des Chemins de Fer.

Secondement, la Chambre de commerce du district de Montréal approuve en principe le Chapitre V qui traite des conventions tarifaires particulières. La Chambre a confiance que la dite Commission saura appliquer les clauses 35 et 37 projetées avec toute la justice et l'équité requise, et dans l'intérêt général du pays.

Troisièmement, la Chambre regrette que le nouveau Bill ne s'applique pas à la réglementation des transports par route.

Quatrièmement, la Chambre regrette aussi que le Bill No 31 ne comporte pas, comme le faisait le Bill B l'an dernier, la réglementation des tarifs imposés dans les différents ports du Canada, par la nouvelle commission.

hommes d'affaires!

LE PUBLIC ACHETEUR se plaint-il dans votre magasin?... Quelle que soit votre genre de commerce, l'expert en installation vous aidera à solutionner vos problèmes et à améliorer l'aspect général de votre place d'affaires.

marcel chaussé

décorateur conseil • expert en installation commerciale
7816, avenue de gaspé crescent 7986 montréal



**CITÉ DE MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE LA CARTE D'IDENTITÉ**

BUREAU CENTRAL

Bibliothèque St-Sulpice, 1700 rue St-Denis.....

BUREAUX DE DISTRICTS

No 1

12139, Bois de Boulogne.....

No 2

Station de Police No 29, 781-91, rue Jarry Est.....

No 3

500, rue DeFleurimont.....

No 4

2700, Blvd Rosemont.....

No 5

Clinique Laurier, 305 est, rue Mt-Royal.....

No 6

4505, rue Des Erables.....

No 7

2210, rue Frontenac.....

No 8

Marché Maisonneuve.....

No 9

Station de Feu No 5, 389 ouest, rue Ontario.....

No 10

4000 ouest, rue St-Jacques.....

No 11

3761, rue Botrel.....

No 12

5357, rue Gatineau.....

No 13

Station de Feu No 2, 448, rue St-Gabriel.....

**Comprend
QUARTIERS**

Ville-Marie
St-Jacques Crémazie
LaFontaine

Ahuntsic

Villeray

St-Michel
St-Edouard St-Jean

Rosemont et
partie de
Montcalm

St-Jean-Bte
St-Denis Laurier
St-Louis

Delorimier et
partie de
Montcalm

St-Marie
Papineau St-Eusèbe
Bourget

Maisonneuve
Hochelaga Préfontaine
Mercier

St-Laurent
St-Joseph
St-André St-George
St-Anne

St-Henri
St-Gabriel Ste-Cunégonde
St-Paul

N. D. G.

Mont-Royal

Tous les quartiers.

Guides des Touristes

Lors d'une récente assemblée du Conseil, les administrateurs de la Chambre prirent connaissance d'un certain nombre de plaintes à l'effet que des guides de touristes fournissaient des renseignements erronés aux personnes qu'ils sont chargés d'accompagner à travers la Cité.

Les membres du Conseil d'administration, considérant qu'il était d'intérêt évident que les touristes soient bien renseignés sur les conditions économiques, sociales et culturelles de notre Ville, ont donné instruction au chef du secrétariat de la Chambre de prier les autorités municipales de n'accorder de permis qu'aux guides bilingues véritablement compétents.

En réponse à cette recommandation, Son Honneur le Maire fit savoir au chef du secrétariat, M. Rosario Gaudry, que des instructions seraient données au Directeur de la police aux fins de faire surveiller spécialement les guides de touristes, afin d'éviter que des erreurs irréparables ne se propagent sur le compte de Montréal.

Effectivement, Me Fernand Dufresne, Directeur de la police, vient d'aviser la Chambre que les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses seraient prises incessamment.



CATALOGUE

- 1938 -

PLUS BEAU,
PLUS COMPLET
QUE JAMAIS.
**GRATIS SUR
DEMANDE.**

● Tous les membres de la Chambre et leurs amis feront bien de se rappeler qu'en fait de SEMENCES et ACCESSOIRES de JARDIN :

" Chez PERRON tout est bon "

+

Tél.: LAncaster 4191*

W. H. PERRON & CIE, Ltée

935, boulevard St-Laurent, Montréal
(Près Craig)

**A . P O U P A R T & C I E
LIMITÉE**



est reconnu pour l'excellence de ses produits et de son service courtois.

1715, rue Wolfe Tél.: FR. 2194

LAIT — CRÈME — BEURRE
OEUFs — BREUVAGE — CHOCOLAT

Livraison dans toute la ville.

MARQUES DE COMMERCE

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des brevets,
marques de commerce, etc.

MARION & MARION

Fondée en 1892
1255, rue Université - Montréal



Maurice Bernardin

André Bernardin

Jean-Louis Bernardin

MEMBRES DE LA
CHAMBRE DE
COMMERCE

**COURTOIS FRÈRES
ASSURANCES, ENRG.**

1285, rue Visitation
CHerrier 3195

**SERVICE
D'URGENCE SUR
LA ROUTE**

**\$5.00
PAR ANNÉE**

Aucune obligation d'acheter
de la gazoline. Confiez-nous
l'itinéraire de vos voyages.

Bureau : CA. 7270

Service : BE. 2805

**CLUB DES
AUTOMOBILISTES
DE MONTRÉAL**

9 EST, RUE LAURIER

LAURENT LABELLE, Prés.-Gérant.

VENDRE

Pour attirer le client, rien ne vaut la publicité. La meilleure est sans contredit celle que se donne un établissement lui-même par son apparence: panneaux-réclames suggestifs, façade originale, divisions intérieures bien agencées, propreté rigoureuse, éclairage suffisant, étalages qui accrochent l'œil, personnel affable et renseigné.

Le client, déjà séduit par l'atmosphère du magasin, est beaucoup mieux disposé à écouter, puis à acheter. S'il y a par hasard du retard dans le service ou si encore une erreur se produit, il en prend mieux son parti — car il se plaît chez vous.

Marcel CHAUSSÉ

N.D.L.R.: Ces deux paragraphes sont extraits d'un article de M. Marcel Chaussé, que nous publierons le mois prochain.

Une Cité Attrayante

Chaque année un groupe de citoyens, de concert avec les autorités municipales, organise à Montréal ce qu'on est convenu d'appeler la semaine du grand nettoyage.

C'est là une initiative des plus louables. En effet, il convient de rappeler à tous les résidents de Montréal que leur intérêt bien compris exige que notre Cité soit non seulement propre mais attrayante.

En plus de fournir un meilleur coup d'œil, la valeur d'une propriété bien tenue est certes supérieure au délabré que l'on voit encore trop.

Que tous s'unissent donc — qu'on nettoie, qu'on peinture, qu'on embellisse. Notre Montréal le mérite.

NOUVEAUX MEMBRES

Adams, Jean, gérant, Cie Canadienne de Carrelages Limitée;

Arcand, Henri, secrétaire-gérant, Produits SANS-O.

Bédard, Léonard, Cie de camionnage Léonard Bédard;

Bernard, Bernard-A., agent perceuteur, Corporation Générale de recouvrement et de Crédit;

Chartrand, Maurice, gérant, The Berkeley Hotel;

De Gagné, P.-E., président, Valmont Automobile Limitée;

Dooley, J. William, surintendant, succursale Montréal, Royal-Liverpool Insurance Group;

Dorais, Jean, gérant et propriétaire, Bureau National de Rajustement et de Collection;

Drouin, Gabriel, généalogiste, Institut Généalogique Drouin;

Durocher, J.-Armand, chimiste, Le Contrôle Technique Limitée;

Larocque, J.-A., financier;

Latreille, Raoul, administrateur, Succession F.-L. Latreille;

Marchessault, J.-A., gérant, Agence Confidentielle Enrg.;

Ostiguy, J.-P., marchand de radios et de frigidaire;

Pagé, Wilfred, prés., Page & Son Ltd.;

Parenteau, Maurice, propriétaire, Champlain Express Reg'd.;

Picard, J.-S., président, Canada Motor Car Co.;

Poupart, Ernest, Sec. trés., C. Poupart Ltée;

Provost, Antonius, gérant, Manufacturers Life Ins. Co.;

Trouillard, Georges, propriétaire, Cie de Peintures et Vernis Luna.

LE SEUL ATELIER
CANADIEN
FRANCAIS
SPECIALISE
DANS LA
SIMILIGRAVURE
EN COULEURS

CLICHÉS DE
TOUT GENRE POUR:
JOURNAUX
ETIQUETTES
CIRCULAIRES
CATALOGUES
DEPLIANTS

OUVERT
JOUR ET NUIT

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
PRES DE BLEURY - MONTRÉAL
388 OUEST, RUE ONTARIO

DESIGN
ILLUSTRATION
LETTRE
PHOTOGRAPHIE

TELEPHONE
MARQUETTE
4549

Notre Département de Service peut vous aider

Si vous avez à résoudre certains problèmes concernant le béton et son application dans la construction, nous nous ferons un plaisir de vous aider. Nous mettons à votre entière disposition, en tout temps et sans frais, les ouvrages nombreux que nous possédons sur le sujet, en même temps que l'expérience de notre département de service. Vous n'avez qu'à nous écrire.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED
IMMEUBLE CANADA CEMENT COMPANY
SQUARE PHILLIPS, MONTRÉAL

Bureaux de ventes à
MONTRÉAL TORONTO WINNIPEG CALGARY



"Quel est le meilleur moyen de faire le coup de dix?"
"Mettez dix sous sur le comptoir et dites—des Sweet Caps."

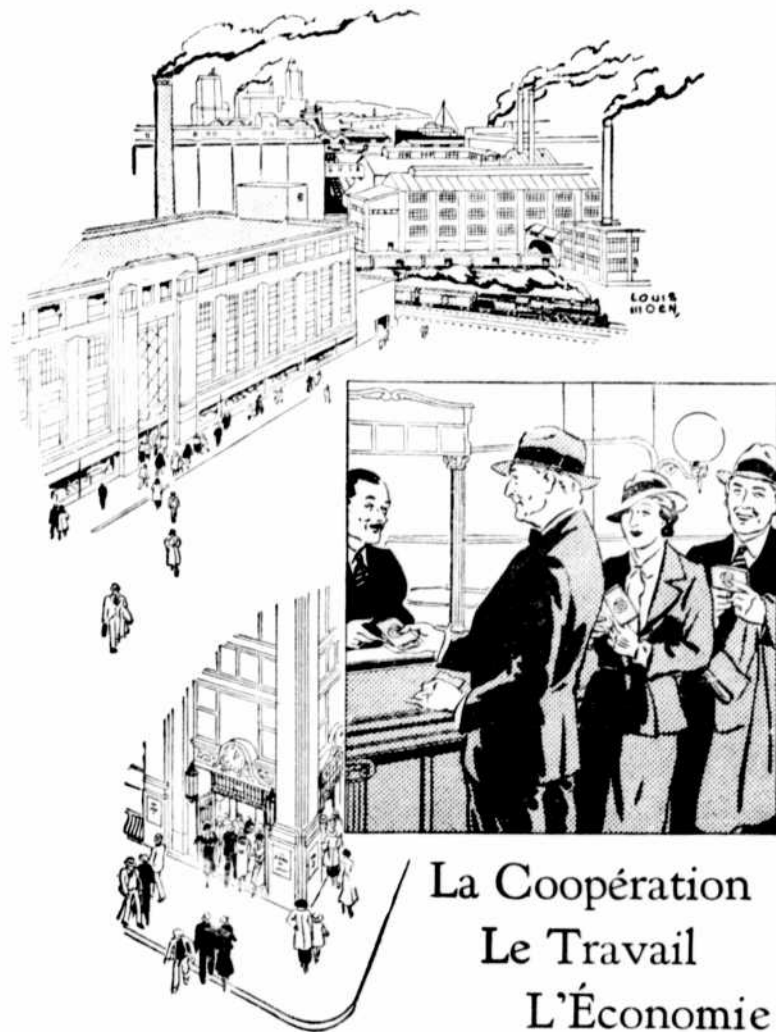


CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."



La bière Frontenac White Cap



La Coopération
Le Travail
L'Économie

sont les facteurs essentiels de tout retour de prospérité.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux. :: Service de "La garde des titres" au Bureau Principal.

552:

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

NOUVEAU

20 mars 1938

par

Jean Paul FOREST

Temps gris. Animation à la gare Bonaventure. Près de deux cents membres de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal accompagnés de nombreux délégués de celles de Granby, Joliette, Lévis, Québec, Trois-Rivières et Valleyfield s'en vont rendre visite à leurs copains de Hull et d'Ottawa. Une vingtaine de minois féminins: épouses, amies, qui cette fois vont bien voir de quoi il retourne! Photos. En voiture!

Sur le train, on s'organise. Course aux tables à cartes. Le restaurateur fait des affaires d'or. LaTour et Forest aussi. Les "gros bonnets" confèrent dignement. Tony essaie ses talents de vendeur.

OTTAWA

Gare Union. Au débarqué du train, M. Stanley Lewis, maire de la capitale, nous souhaite la bienvenue. Ce qu'il pleut! A la sortie, heureusement, nous attendent une cinquantaine d'automobiles privées et un gros autocar. En route pour Hull!

HULL

Réception civique à l'Hôtel de ville. Son Honneur le maire Alphonse Moussette dit quelques mots. M. Jacques LaRue, notre président, lui répond brièvement.

A la soupe maintenant! Tant bien que mal, on s'engouffre dans l'Hôtel

Windsor qui n'en peut mais. Consommations offertes par la Chambre de commerce des jeunes de Hull; l'enthousiasme général s'extériorise largement. Tohu-bohu indescriptible: on nous attendait 250 et nous sommes aux environs de 400 avec ceux de Hull et d'Ottawa. On finit par s'arranger au profit de la variété: les uns ont déjà terminé que d'autres n'en sont encore qu'au potage. Certains ont dû jeûner: aucune importance en carême, pas vrai? Comme on l'a précédemment annoncé, les orateurs sont peu nombreux et... brefs! Même ceux qui ne les entendent pas témoignent de façons appropriées combien ils apprécient leurs discours.

A la table d'honneur, on remarque: MM. René Roger, Jacques LaRue, Paul Audet, respectivement présidents de la Chambre des jeunes de Hull, de celle de Montréal, et de la Fédération des Chambres de jeunes du Québec; A. Fournier et A. Taché, députés de Hull; Alphonse Moussette, maire de Hull; Paul Boucher, F. Fortier, L. Gendreau, P. Guertin, A. Ménard, présidents des Chambres de jeunes de Joliette, Québec, Granby, Trois-Rivières, Ottawa; Aimé Laurion, vice-président de l'Ouest de la Fédération des Chambres de jeunes du Québec et représentant de la Chambre des jeunes de Valleyfield; C.-V. Ceasar, gérant-général de la E. B. Eddy et D. McLennan de la même compagnie; J. Duhamel, échevin de Granby, C. L'Heureux et R. Gratton de Hull; A. Delage et C. Labrecque, de Québec; J.-H. Breton, de Joliette; Antoine Desmarais, Roger Martel, Jean Pelouquin, Raymond-A. Robic et J.-R.

Rousseau, conseillers de notre Chambre des jeunes.

Après un copieux repas, l'exercice est nécessaire. L'on visite d'abord la papeterie E. B. Eddy, puis la Maison Idéale, construite d'après les plans de la Chambre de commerce des jeunes de Hull: ce sera un bien joli nid.

OTTAWA

Vient enfin le tour du parlement fédéral. Une brume épaisse noie choses et gens. Cela explique sans doute pourquoi tant des nôtres se sont écartés... du programme pour ne nous

NOUVEAU

revenir qu'à la brunante, complètement fourbus. La prochaine fois, ils auront des guides...

C'est maintenant l'heure du lyrisme. O poésie des chiffres! O numéros 140 et 146! 140, c'est la compagnie E. B. Eddy; 146, la Chambre des jeunes d'Ottawa. Pour résumer ce que contiendrait à peine un gros volume: deux réceptions réussies et combien appréciées!

Au banquet qui a lieu au Château Laurier, la table d'honneur se compose à peu près des mêmes qu'au Windsor avec, en plus, MM. Albert Pinard et J.-A. Bradette, députés d'Ottawa-Est et de Cockrane, Rodolphe Gratton, président de la Chambre de commerce de Hull; Gilbert-A. LaTour, chef du secrétariat de la Fédération des Chambres de Commerce des jeunes de la province de Québec; Louis Charbonneau, président de la Société St-Jean Baptiste d'Ottawa; E.-W. Cameron, président du Junior Board of Trade d'Ottawa; John Taylor, secrétaire de la E. B. Eddy; Rosario Cousineau, vice-président de la Chambre des jeunes d'Ottawa; Robert Cartier, le docteur J.-M. Laframboise et Charles-A. St-Armand. Cette fois encore les orateurs sont sobres dans leurs paroles. Pour faire changement, les convives donnent leur approbation en tirant de la verrerie des sons aussi harmonieux que discordants.

Des danses presque classiques (!) et des chansons de notre folklore terminent la journée.

Dans le train qui les ramène à la douceur du lit familial, nos excursionnistes, calmes enfin, songent déjà au prochain voyage...

Il reste une bonne gerbe de remerciements à distribuer. D'abord à MM. Antoine Desmarais et Gilbert LaTour, les grands responsables et organisateurs du voyage.

Aux Chambres de commerce des jeunes de Hull et d'Ottawa qui nous ont reçu selon les meilleures traditions de l'hospitalité canadienne française.

Aux représentants de la Fédération et des Chambres de jeunes de la Province qui nous ont accompagnés et enfin à ceux de nos conseillers qui ont bien voulu passer avec nous cette journée du 20 mars.



DO. 1194 - 95

Arm. Lamarre
Membre de la Chambre

FOURNAISES
SOUFFLEURSRADIATEURS
INCINÉRATEURSOUVRAGES EN FONTE
SOUDURE**FONDERIE BÉLANGER**

Coin Iberville et DesCarrières

**DACTYLOGRAPHES**

Réparations générales

Expert Mécanicien pour Machines à écrire
de toutes marques, vendues, inspectées et
réparées

28 ans d'expérience

JOSEPH TURCOTTE

Téléphone:
DO. 2771

5918, De St-Valier

Montréal

STANDARD PAPER BOX LIMITED

Manufacturiers de boîtes de carton gaufré (corrugated),
de caisses d'expédition et de tous genres d'emballages

Nous offrons un service prompt et efficace supporté par l'expérience,
par des dessinateurs compétents, un outillage complet et moderne pour
la production de tous genres de boîtes de carton.

Nous invitons vos demandes.

6210-6240, avenue du Parc
Montréal

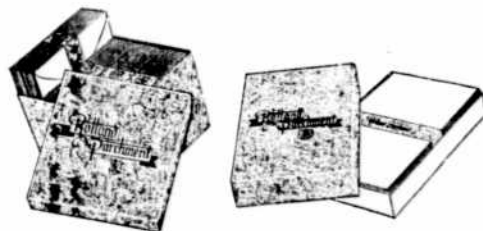
Téléphone
DOLLARD 2401

C. N. MOISAN
Président et Gérant général

Pour votre correspondance personnelle

... Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au Parchemin Rolland. Il est fabriqué pour les connaisseurs.

Le Parchemin Rolland plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige. * Les bons marchands de papeterie — ou votre imprimeur — peuvent vous fournir le Parchemin Rolland. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief — pour dames et messieurs.



Compagnie de
PAPIER ROLLAND
Limitée

Pour être raisonnable !

Approuvé par le Conseil de la Chambre de commerce des jeunes, lors de son assemblée du 3 mai courant, le rapport du comité d'étude de l'Ordonnance No 4 de l'Office des Salaires Raisonables, fut transmis immédiatement à l'Office avec une lettre d'explication du chef du secrétariat.

Bien que certaines des recommandations de ce rapport aient perdu quelque peu de leur actualité du fait qu'on y ait fait droit dans la nouvelle Ordonnance, nous croyons devoir rendre justice au comité qui a étudié cette question en publiant son rapport in extenso. — Voici.

Messieurs,

Votre comité est heureux de constater tout d'abord que l'objet de cette loi est de protéger l'ouvrier tout en respectant les droits des patrons. En forçant l'employeur à ne payer pas moins d'un certain minimum jugé raisonnable, l'on entend corriger des abus réels et nombreux, et, en limitant le nombre des heures de travail que l'on peut exiger du même employé sans augmenter sa rémunération, l'on a évidemment voulu que la répartition du travail se fasse entre un plus grand nombre d'ouvriers, augmentant ainsi la demande d'emploi et diminuant d'autant le chômage. Ce but est évident; d'un bout à l'autre de la loi, nous le constatons avec grand plaisir et nous voudrions que le présent rapport soit la meilleure preuve de notre coopération complète vers sa réalisation, si désirable au point de vue tant social qu'économique. Toutes les remarques et recommandations qui vont suivre sont donc faites pour aider nos législateurs, dans la mesure de notre possible, à bien réaliser cet idéal de protéger l'ouvrier et de créer une augmentation de l'emploi, sans préjudice aux employeurs. Que ce soit donc bien entendu, et c'est seulement sous cette réserve que nous soumettons les suggestions, recommandations ou conclusions suivantes:

1. — Considérant la grande différence qu'il y a entre les emplois, d'une industrie à l'autre, d'un commerce à l'autre, ainsi que dans une même industrie, commerce, etc., nous trouvons que la division de tous les salariés en six catégories est insuffisante. Nous soumettons donc qu'il faut, dans la division en catégories, tant pour les heures de travail que pour les minima de salaire, tenir compte d'abord du genre et de la localité de chaque industrie, commerce, organisation financière ou professionnelle, et, en deuxième lieu, des qualifications, responsabilités et travail requis de chaque

classe de salariés y employés, même si cela suppose une quantité considérable de divisions et de subdivisions.

2. — Pour éviter les abus possibles, inhérents à tout régime démocratique, ainsi que pour rendre la justice plus expéditive, nous recommandons de ne pas remettre à l'Office le règlement de toutes les questions litigieuses. En divisant les salariés en catégories, comportant divisions et subdivisions, tel qu'expliqué dans notre recommandation précédente, il serait facile et préférable de donner à chacune son Conseil ou tribunal propre, nommé suivant un mode à établir et chargé de prendre les décisions dans les litiges de sa subdivision. Rien n'empêche que le même Conseil ou Tribunal puisse servir à plus d'une subdivision. On pourrait toujours appeler à l'Office des décisions du Conseil dont on croit avoir à se plaindre.

3. — Quand les heures de travail d'agents à commission sont incontrôlables ou incontrôlées, nous recommandons qu'aucun minimum hebdomadaire ou autre ne soit fixé. Il devrait en être de même pour leur salaire ou rémunération.

4. — Vu le peu de fatigue requis par leur travail et vu la tradition établie, nous recommandons que la semaine de 72 heures soit applicable aux gardiens de nuit. Quant au minimum de salaire horaire, il semble suffisant et raisonnable, bien que le salaire hebdomadaire fixé à \$15 ou \$18 comme minimum puisse lui être préféré.

5. — Dans l'établissement du pourcentage des employés dans chaque classe, nous demandons que compte soit tenu des membres de la famille de l'employeur ou de ses associés, lorsque ceux-ci sont employés "bona fide" et font réellement le travail pour lequel ils sont rémunérés. Nous croyons qu'agir autrement serait mettre dans une situation défavorable le commerce et l'industrie familiaux pourtant si dignes

d'encouragement parce que conformes au génie de notre peuple.

6. — Considérant qu'il n'y a aucune raison pour ne favoriser que les employeurs engageant des surnuméraires du 1er novembre au 31 décembre, nous demandons que les minima de salaire fixés pour les surnuméraires employés entre ces deux dates soient étendus à tous les surnuméraires dont une entreprise à caractère saisonnier a nécessairement besoin, en n'importe quel temps de l'année.

7. — Considérant la pratique actuelle très généralisée, considérant l'exemple du gouvernement fédéral, qu'on se plaît à appeler le modèle des employeurs et considérant les complications de tenue de livres et d'organismes de contrôle, nécessités par un salaire horaire, nous concluons que celui-ci n'est pas recommandable pour l'établissement du salaire des employés de bureau. Le salaire peut, suivant les besoins, être hebdomadaire, bi-mensuel, mensuel ou annuel. Il est difficile d'adopter un système fixe, bien que le salaire annuel tel que calculé par le gouvernement fédéral soit digne d'étude et de généralisation, chaque fois qu'il peut être appliqué, c'est-à-dire, pour les employés en fonctions douze mois par année.

8. — Pour les employés de bureau, une limite hebdomadaire de 40 heures de travail au delà de laquelle ils doivent être mieux rémunérés est certes recommandable à condition que l'on tienne compte des congés de maladie, vacances ou autres. Ainsi l'employeur qui paye à son employé deux semaines de vacances, lui accorde des congés spéciaux pour mariages, magasinage, etc., et ne déduit rien de son salaire en cas de maladie, pourrait sans rémunération additionnelle exiger de son employé, qu'il ait bénéficié ou non de congés payés, un maximum annuel de 100 heures supplémentaires, à titre de compensation aléatoire. L'employeur ne pourrait cependant exiger de son employé plus de 50 heures de travail dans la même semaine.

Ce système aurait l'avantage de ne pas nécessiter un organisme de contrôle exact des heures de travail et de congé des employés. Là où un tel contrôle ne serait pas tenu, il n'y aurait qu'à faire la preuve des heures de travail et de congé, chaque fois qu'une inspection sera jugée nécessaire par l'Office. Cette preuve sera évidemment plus difficile, mais elle n'est pas impossible et nous ne croyons pas que la difficulté soit suffisante pour compenser la dépense et les inconvénients qu'occasionnerait à tous les employeurs l'obligation d'un contrôle exact des heures de travail et de congé. Ce contrôle exact est-il d'ailleurs lui-même possible?

Nous recommandons que l'employé qui reçoit déjà un salaire supérieur au minimum de l'Ordonnance No 4 tant pour ses heures de travail régulières que pour ses heures supplémentaires, ne soit pas sujet aux dispositions de l'Ordonnance quant aux taux de salaire tant et aussi longtemps qu'il ne travaillera pas plus de 50 heures par semaine. Autrement, ce serait mettre son employeur en état d'infériorité relativement à celui qui paie le minimum de l'ordonnance ou moins encore.

9. — Pour ne pas encombrer les bureaux de l'Office et pour soulager les patrons d'un lourd travail, nous recommandons que les listes de paie de chaque employeur soient tout simplement à la disposition de l'Office, sans que l'employeur soit obligé de les "fournir" régulièrement.

10. — Le comité réalise, nous le répétons, qu'un des buts visés par l'Ordonnance No 4 est, outre celui de protéger l'employé, celui de susciter une plus grande demande sur le marché du travail. Ce but est très louable, mais, d'autre part, le comité n'apprendra pas aux membres de l'Office qu'il existe une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la province de Québec. Il s'impose donc que l'Ordonnance contienne une clause de portée générale, applicable à toutes les catégories, dans laquelle on concéderait des avantages très spéciaux à l'employeur disposé à prendre à son service des apprentis, pour en faire des compétences.

11. — Nous sommes d'avis qu'il sera bien difficile de promulguer des sanctions suffisantes à la bonne application d'une Ordonnance telle que celle que nous étudions. Nous avons reçu beaucoup de suggestions à ce sujet. La plupart proposent des amendes ainsi qu'un remboursement à l'ouvrier frustré, mais d'autres vont jusqu'à demander la prison, même pour la première offense. De plus il y a une suggestion à l'effet de punir l'employé qui aura accepté un moindre salaire ou de travailler sans salaire supplémentaire plus que le maximum d'heures permises. En tout cas, ce qui est certain, c'est que les sanctions devront être très sévères et toujours proportionnées à l'intérêt que l'employeur ou l'employé avait à violer l'Ordonnance.

Nous soumettons que la justice ne pourrait pas être atteinte avec autant de facilité qu'il serait souhaitable pour le bon fonctionnement de l'Ordonnance si les dénonciateurs ou informateurs ne sont pas suffisamment protégés.

Nous suggérons donc aux auteurs du projet de voir à ce que, conformément à l'usage lorsqu'il s'agit de ces sortes de procédures, le nom de l'informateur puisse rester secret de manière qu'il soit à l'abri des représailles de la part de son patron.

12. — Considérant que les prescriptions de l'Ordonnance No 4 peuvent mettre en mauvaise posture certaines industries ou commerces établis en dehors de la Province et considérant que ce désavantage peut forcer quelques industriels ou commerçants à déménager hors de notre Province ou encore à fermer simplement leurs portes, nous demandons à nos législateurs de porter une très grande attention à ce problème certainement complexe mais aussi important.

13. — Il est évident que le principe des contrats collectifs paraît être de tous, le meilleur, eu égard aux conditions nouvelles du travail et aux relations entre patrons et employés.

(suite à la page 22)

Où en sont...

Études:

Le nouveau président du comité directeur des études, M. Jean-Louis Bernardin, entend bien que les choses aillent rondement. Il accentuera l'élan déjà donné par M. Jacques Déry, dont nous regrettons le départ.

Enseignement Technique:

Les autorités québécoises ont adopté presque point par point les suggestions des rapports rédigés sous la direction de M. Raymond-A. Robic l'an dernier. Le comité attend de nouveaux développements.

Enseignement Primaire:

M. René Guénette vient de soumettre à ce comité un certain nombre de suggestions dont l'étude est en bonne voie. Un rapport ne saurait tarder.

Plan Bilodeau-Rogers:

Sur recommandation du comité, la Chambre avait exprimé au gouvernement provincial son désir de voir se continuer l'orientation professionnelle, l'enquête sur le marché du travail, l'apprentissage et le placement.

Récemment, M. Roger Ouimet fait rapport de l'étude de son comité sur un plan de la J.I.C. concernant l'orientation professionnelle de la classe moyenne et l'établissement d'un bureau de placement. Le principe de ce plan a été approuvé et un comité conjoint de dix membres a été constitué pour juger des possibilités de l'affaire. Représentent la Chambre sur ce comité: MM. Roger Ouimet, Jean-G. Pelouquin, Pierre-H. Bélanger, Gilbert-A. LaTour et J.-R. Rousseau.

Amendements à la Loi du Barreau:

Un rapport préliminaire vient d'être préparé par M. Pierre-H. Bélanger sur cette question. Comme ces amendements ont été remis à une autre session, la publication du rapport définitif n'aura lieu que plus tard.

NOS COMITÉS?

Ordonnance No 4:

Le rapport se trouve dans le présent bulletin. Le comité restera tout de même en fonctions pour l'étude des modifications que ne peut manquer de subir l'ordonnance.

Loi des Compagnies:

Un nouveau comité est en train de se former sous la direction de M. Marcel Faribault. MM. Jean Devroede, Jean Lanctôt et L.-A. Bouchard doivent aussi en être.

Tourisme:

Ce comité a été complètement réorganisé. En font partie: MM. Gérard Lortie, président, Raymond Hurtubise et Jean Morin, rapporteurs, Jean Guimond, Ivanhoe Hogue, Serge Dubois, Léonidas Joubert, P.-H. Lalonde, Gérard Mailhot, Marc Morin et Ernest Brossard.

Une première assemblée eut lieu le 4 mai. La seconde réunion a consisté en une promenade à travers le vieux Montréal sous la conduite de Me Victor Morin. A l'étude: "La publicité touristique est-elle bien faite ou non, et les sommes qu'on y dépense actuellement rapportent-elles ce qu'elles devraient?"

Tricentenaire de Montréal:

M. Léonidas Joubert vient d'être nommé représentant de la Chambre

des jeunes à la Commission de la Chambre de commerce s'occupant du tricentenaire de Montréal. M. Joubert est de plus le rapporteur de cette commission.

Bonnes relations Anglo-Françaises:

Ce comité est peut-être le plus actif de la Chambre à l'heure actuelle. Sous l'habile direction de MM. Maurice Trudeau et René Guénette, le problème de la bonne entente entre Anglais et Français au Canada est à trouver sa solution. La question est complexe, et nous ne devons nous attendre à rien de définitif avant quelques mois. Il s'agit évidemment du problème, non de la bonne entente qui est déjà plus répandue qu'on ne le croit en certains milieux.

Recrutement:

Les résultats obtenus ne sont ni mauvais ni excellents. La Chambre compte 160 membres de plus. Il faut ajouter toutefois que les effets d'une campagne comme celle-là ne sont pas nécessairement immédiats. Nous finirons probablement l'année avec plus de 200 nouveaux membres. Sur le tableau d'honneur de la campagne figurent au premier rang: MM. Roger Charbonneau, Georges Leprohon, Raymond DesRosiers et Paul Dozois.

Pour être raisonnable !

(suite de la page 20)

Nous suggérons donc aux autorités qu'ils tendent de plus en plus vers l'extension progressive et graduelle des contrats collectifs dans la province de Québec.

Messieurs, nous soumettons respectueusement ce rapport que nous avons préparé après une étude sérieuse de l'Ordonnance No 4 et après compilation des réponses à un questionnaire adressé à tous nos membres.

Nous avons envisagé chaque poste de l'Ordonnance, mais nous ne rapportons que les suggestions et remarques que nous nous croyons en mesure de faire et pour lesquelles nous nous imaginons avoir quelque compétence.

Le comité a tenu de nombreuses séances sous la présidence de M. Gérard Boudrias, industriel. MM. Jules Dupré, avocat, Roméo Léonard, publiciste, Pierre Chamberland, statisticien, André Lesage, N.P. et plusieurs autres qui ont préféré garder l'anonymat, faisaient aussi partie du Comité.

Le président,
Gérard BOUDRIAS

Le rapporteur,
André LESAGE

Le boulevard...

(suite de la page 10)

par la Chambre de commerce le 11 juin 1935. C'est l'opinion des Ingénieurs indépendants consultés par le Royal Automobile Club qui considèrent que la route principale à circulation rapide, devrait, de toute nécessité, être localisée au nord des voies de chemins de fer.

S'il est nécessaire de construire une artère secondaire qui soit de nature à améliorer la circulation dans la Ville de Lachine, et par là aider à son développement, la Chambre de commerce n'y voit pas d'objection, mais elle tient à ce que l'on commence par établir l'artère principale, à circulation rapide, à l'endroit qui est jugé le plus satisfaisant pour les intérêts généraux de la métropole et de sa banlieue.

La Chambre désire faire remarquer que les plans montrant le Boulevard au sud des voies n'ont jamais été soumis à la Cité de Montréal et à la Commission Métropolitaine pour examen et rapport, et qu'aucun estimé n'a été rendu public à ce sujet, tandis que les plans se rapportant au Boulevard Métropolitain ont été homologués, qu'ils sont terminés, et que des estimés ont été dressés à cet effet, et que le tout a été communiqué au Département de la Voirie Provinciale.

Une visite industrielle :

À l'Imperial Tobacco.

Samedi, le 23 avril dernier, les membres du Conseil furent invités à visiter la fabrique de cigarettes de l'Imperial Tobacco. Le Colonel Henri DesRosiers, vice-président, a fait les honneurs de la maison.

L'Imperial Tobacco compte actuellement dans la Province de Québec, 2,600 employés canadiens-français, soit 75% du total de son personnel. Les salaires payés par la compagnie se chiffrent à près de trois millions et demi de dollars par an. La production annuelle approche trois milliards cinq cent millions de cigarettes. Principales variétés de cigarettes: Sweet Caporal, Winchester, Turret, Guinea Gold, Millbank, Cameo.

NOTES TECHNOLOGIQUES

Le mélange — Chaque variété de cigarettes a sa formule propre, nécessitant l'emploi de plusieurs sortes de tabac. Le mélange fait, le tabac est versé dans une machine où la feuille est humidifiée suffisamment pour qu'on puisse la manipuler sans cassures. Viennent ensuite l'écôtage et le coupage.

Après un nouveau mélange et un raffinage, le tabac coupé est prêt pour la machine à fabriquer les cigarettes.

Dans cette machine le tabac passe d'abord entre des cylindres dentelés qui tournent à différentes vitesses. Ceci assure la sortie du tabac à l'extrémité la plus éloignée, sous la forme d'un tapis d'épaisseur uniforme. Il est alors versé, par le moyen d'une courroie véhiculeuse, sur une lisière de papier sans fin, laquelle court dans un canal effilé qui commence par lui donner la forme concave et finit par en faire un cylindre parfait. Immédiatement avant que les côtés se superposent, le bord supérieur est gommé très légèrement pour que s'effectue le collage.

Après cela, un couteau circulaire, flexible, qui opère à une vitesse et avec une précision remarquables, coupe en longueurs régulières, au taux d'environ 1,200 par minute, ce qui serait autrement une cigarette sans fin.

Après inspection, les cigarettes sont dirigées vers la machine à emballer. Un gros paquet de cigarettes comporte une enveloppe extérieure en cellophane munie d'un ruban de couleur qui en facilite l'ouverture, un étui dans lequel est glissé un carton retenu à l'extrémité par un timbre du revenu et deux paquets enveloppés d'étain et doublés de tissu, l'un contenant 13 et l'autre 12 cigarettes.

La fonction de la machine consiste à prendre tous ces matériaux et à les assembler pour en faire le paquet complet qui vous est familier, tout cela sans le contact d'une seule main humaine!

Bonne Entente - - Bilinguisme

par Roger GLADU

Assemblées :

- 1.-Trois réunions employées à la lecture au point de vue prononciation;
- 2.-Deux réunions employées à la lecture au point de vue compréhension;
- 3.-Trois réunions pour discours de trois minutes;
- 4.-Une réunion sur questionnaires de mots anglais et français;
- 5.-Deux réunions sur la correction de phrases écrites avec fautes grammaticales;
- 6.-Assistance des Anglais et des Français à la séance publique du Parlement-École de la Chambre des jeunes;
- 7.-Assistance des Anglais et des Français à la séance publique du Mock Parliament du Junior Board of Trade;
- 8.-Deux réunions pour improvisations de 5 minutes, avec commentaires;
- 9.-Une réunion sur l'emploi approprié des noms propres et des noms de places ainsi que sur les formules d'adresse;
- 10.-Le 25 mars dernier: assistance des membres du groupe à une danse au Club Canadien, comme invités du Cercle des Polyglottes;
- 11.-Réunion finale: assistance à la représentation de films français, au St-Denis, et "Concert boucane".
- 12.-Visites industrielles:
 - a) Maison Philippe Beaubien, avenue du Parc, suivie d'une réception;
 - b) Canada Motor Car, où, entre autres choses, il y eut une inspection détaillée de la remorque "Covered Wagon".

Section du vendredi

Présidents conjoints:

M. Robert Flood, Junior Board of Trade;
M. Roger Gladu, Chambre de commerce des jeunes.

Total des réunions: 16

Avant Noël 5 Assistance moyenne: Ang. 15 Fr 4
Après Noël 11 Assistance moyenne: Ang. 9 Fr 7

Sommaire et recommandations:

- 1.-Le succès obtenu par le groupe est remarquable, et ses réunions ont été l'origine de nombreuses amitiés;
- 2.-Plusieurs des membres continueront de se réunir pendant l'été;
- 3.-Durant l'année, nous avons perdu sept membres et en avons gagné un. Raison de la perte: le groupe, tel qu'organisé, ne pouvait convenir aux commençants de langue anglaise, vu la plus grande connaissance de la langue anglaise par les Français que vice versa.
- 4.-Conséquemment, les commençants devraient avoir une classe et un professeur;
- 5.-Roger Gladu fut indispensable; Fernand Picard aussi; ils ont tous les deux exprimé le désir de former un "noyau" pour l'an prochain;
- 6.-Les membres anglais et français ont fait de grands progrès durant la période et en doivent une profonde reconnaissance aux innovateurs du plan. (1)

* * *

Je me permettrai d'ajouter à ce qui précède que certaines recommandations

(1) Résumé d'un rapport soumis par Robert Flood au Junior Board of Trade.

faites au sujet des membres anglais peuvent aussi être appliquées à nos membres de langue française qui ne peuvent profiter avantageusement des réunions conjointes et devraient avoir une classe et un professeur. Ceci a été pour notre groupe, tout comme pour l'autre, la cause de pertes.

En conséquence, je suggérerais au Junior Board of Trade qu'une classe soit formée et que nos commençants y soient dotés d'un professeur d'anglais; nous ferions de même pour ceux des leurs qui sont des commençants en français.

Comme on peut le constater, le groupe français a fait bien piètre figure, sous le rapport de l'assistance, durant la période qui précède les Fêtes. Lors de certaines réunions, il a même fallu inviter des gens qui ne faisaient pas partie de la Chambre pour combler les vides et "sauver la face". On m'objectera peut-être pour excuser les absents que l'anglais nous étant plus facile à apprendre que le français pour nos compatriotes de langue anglaise, bon nombre d'entre nous n'ont nullement besoin de ces réunions pour apprendre l'autre langue officielle du pays.

Je répondrai qu'en général ceux qui ont le moins assisté aux séances ou qui se sont retirés du groupe étaient ceux qui possédaient l'anglais avec le moins de maîtrise et qui devraient faire

partie de la classe spéciale si l'idée est mise à exécution.

De plus, à part des relations formées au cours des réunions, il ne faut pas négliger les connaissances acquises lors des discours prononcés, des lectures et travaux présentés par les membres, dont un en particulier, donné par Pierre Bourassa sur les langues et coutumes des peuples de langue anglaise et française, a été grandement apprécié.

Pour la saison d'activités qui se termine, je tiens à mentionner que le succès obtenu revient en bonne partie au président du groupe anglais, Robert Flood. Je souligne aussi l'assiduité de Fernand Picard dont la collaboration a été très précieuse pour ne pas dire indispensable. Les membres du groupe doivent à M. Flood et à M. Picard de chaleureux remerciements pour leur travail.

Lors de la dernière assemblée, un comité de quatre membres a été constitué dans le but de former des réunions du genre "groupement social" afin de continuer la pratique anglo-française jusqu'à l'automne. MM. Christensen et Gamble du Junior Board of Trade et MM. Picard et Bourassa de la Chambre des jeunes ont bien voulu prendre charge de ce comité.

Une dernière suggestion: permettre aux membres de notre groupe de prendre part aux visites industrielles des deux Chambres. Le président du Junior Board s'est déjà déclaré favorable à ce projet.

Les membres dont les noms suivent se sont faits remarquer par leur présence assidue et ont collaboré au succès du groupe:

**BOARD OF
TRADE**

Robert Flood,
président
R. MacLaren
J. Scholefield
M. A. Sutherland
A. Christensen
P. Gamble
M. Paulson
R. Ross

**CHAMBRE
DES JEUNES**

F.S. Picard
M. Millette
P. Bourassa
P. Fontaine
P. Bélanger
C. Vincent
J.-Roger Gladu

ERRATUM

En page treize du Bulletin d'avril, dans l'historique de la Mercury Press Co. il aurait fallu lire: "A l'heure actuelle, elle occupe un local de 25,000 pieds carrés", et non pas 2,500.

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS EN DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement " » Exportation " » Drawback

Alfred H. Paradis, Président

Alfred Paradis, Vice-Président

PARADIS & FILS, LTÉE

ÉDIFICE "SUN LIFE"

MONTRÉAL

INDUSTRIELS

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Fabricants de chaussures et tanneurs

SPÉCIALITÉS :

CHAUSSURES DE SPORT:

hockey, ski, baseball,
football, etc., etc.

§

SOULIERS DR VERNER

pour dames et
pour messieurs

939 Square Victoria, Montréal

MArquette 1386

A. LEFAIVRE

Président

•

... la plus considérable manufacture
de chaussures pour hommes
au Canada ...

MacFarlane-Lefaiivre Limited

Bureau et usine 1680-1690, ave Papineau

Téléphone FA. 1147-1148

POUR VOS . . .

**CLICHES
ILLUSTRATIONS
FLANS et STÉRÉOS**

Si vous désirez un travail soigné, fait rapidement à des prix abordables, consultez JEAN BRUNEL

LA PATRIE

DÉPARTEMENT DE PHOTOGRAVURE

180 est, rue STE-CATHERINE L'Ancester 3121*



Le goût de l'économie s'acquiert facilement et est nécessaire à qui veut réussir. L'ouverture d'un Compte d'Épargne est donc un acte que vous devez accomplir sans plus tarder. Voyez à ce sujet le gérant de la succursale voisine de

**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

314 BUREAUX EN CANADA

Ecole des hautes études commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

Prépare aux situations
supérieures du commerce,
de la finance et de l'industrie

Cours du jour — Cours du soir
Cours par correspondance

Comptabilité, mathématiques, droit civil, droit commercial, langue anglaise, langue française, économie politique, géographie économique, histoire universelle, langues étrangères (anglais, italien, espagnol, allemand), d'après la méthode linguaphone.

Commerçants, hommes d'affaires, inscrivez-vous vous-mêmes ou inscrivez vos fils ou vos employés à l'un ou l'autre de nos cours par correspondance.

Renseignements gratuits sur demande au

DIRECTEUR

535, AVE VIGER, MONTRÉAL

TOUS LES JOURS AU SERVICE DU PUBLIC

LES PIONNIERS d'aujourd'hui

Dans les bureaux administratifs autour des tables des conseils d'administration en plein cœur de l'industrie moderne... c'est là où se trouvent les pionniers d'aujourd'hui... Les hommes d'affaires!

Là sont les chefs de file qui ne craignent pas de sortir des sentiers battus, pour introduire dans le monde commercial de nouvelles marchandises — fruits de longues recherches scientifiques — qui rendent la vie meilleure pour chacun de nous

**LA
BANQUE ROYALE
DU CANADA**

Plus de 700 succursales dans 30 pays différents

VOTRE ASSOCIÉE

La Banque Canadienne Nationale n'est pas seulement pour l'homme d'affaires un organisme d'escompte et de transfert de fonds. C'est une associée.

Exposez avec confiance vos problèmes au gérant de votre succursale. Il a intérêt à collaborer avec vous, sous le sceau de la discrétion, puisque le succès de sa succursale est lié à celui de votre entreprise.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000

537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS - INDUSTRIE
Toutes les branches du génie

PRINCIPAUX COURS :

Mathématiques	Physique
Chimie	Descriptive
Dessin	Mécanique
Electricité	Hydraulique
Minéralogie	Géologie
Arpentage	Économie Industrielle
Mines	Métallurgie
Machines Thermiques	Voirie
Constructions Civiles	Ponts
Génie Sanitaire	Chimie Industrielle
Résistance des Matériaux	Finances
	Architecture

LABORATOIRES DE RECHERCHES ET D'ESSAIS

1430, rue St-Denis,

Montréal

Téléphones :

Administration - - - - - L'Ancester 9207
Laboratoire Provincial des Mines - - - - - L'Ancester 7880

Prospectus sur demande

RIEN POUR L'AVENIR...

J'avais une situation lucrative, mes enfants grandissaient, entourés de luxe. Je dépensais tout ce que je gagnais, mais... rien pour l'avenir.

J'élevais ma jeune famille pour une vie large et facile, mais, advenant ma mort prématurée, je ne leur aurais pas laissé un sou pour terminer leur éducation et s'établir. J'avais ignoré leur avenir.

J'eus la bonne fortune de rencontrer un agent d'assurance consciencieux. Il me démontra quelle énorme partie de mon devoir j'avais jusqu'ici négligée.

La signature d'une proposition d'assurance dans une compagnie de chez nous fut la conclusion de notre entretien. Je pouvais désormais envisager l'avenir sans appréhension pour ma famille.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

Siège Social

Montréal